

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICAN VIBES ACADEMY »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan – Cocody – II
Plateaux, Angré 7e Tranche SICOI, non loin de La
Banque BOA, Lot 50, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/08/2023, et enregistrés au CEPICI le 16/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICAN VIBES ACADEMY »

Objet :

- La mise en relation
- La gestion du personnel
- La conciergerie
- Le placement de personnel de maison
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprises ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan – Cocody – Il
Plateaux, Angré 7e Tranche SICOGL, non loin de La
Banque BOA, Lot 50, Ilot 00

Dirigeant(s) Mme YAO YAH SECRA FLORENCE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06140 du 23/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°75169/GTCA/RC/2023 du 23/10/2023

